

Comment me protéger?

Si la concentration d'arsenic dépasse **0,010 mg/L**, il est recommandé d'éviter l'utilisation de l'eau pour :

- la consommation directe;
- la préparation de breuvages comme du café, des jus et des formules pour bébé;
- la préparation de nourriture comme des soupes, du riz;
- la cuisson des aliments dans l'eau.

OPTIONS

Vous pouvez utiliser de l'eau en bouteille ou celle d'un puits voisin de bonne qualité.

Vous pouvez toutefois continuer à utiliser l'eau de votre puits pour :

- laver les aliments
- cuire les légumes à la vapeur
- vous laver, puisque l'arsenic n'est pas absorbé par la peau (bain) et qu'il ne s'évapore pas (douche)
- vous brosser les dents
- laver la vaisselle
- faire le lavage

IL EST **INUTILE DE FAIRE BOUILLIR L'EAU**, CAR NON SEULEMENT L'ARSENIC NE S'ÉVAPORE PAS MAIS SA CONCENTRATION DANS L'EAU POURRAIT AUGMENTER.

Existe-t-il des traitements pour mon puits?

Il existe plusieurs systèmes de traitement domestique efficaces pour réduire l'arsenic dans l'eau des puits. Il est préférable de consulter une entreprise spécialisée pour connaître le type de traitement approprié. Certaines entreprises peuvent procéder à des tests afin de vous guider dans votre choix.

L'utilisation de systèmes ayant reçu une certification NSF (National Sanitation Foundation) est recommandée.

Il existe trois classes d'appareils certifiés :

- osmose inverse (norme NSF 58)
- distillation (norme NSF 62)
- traitements généraux (norme NSF 53)

Il faut procéder à l'analyse de l'eau traitée dès l'installation du système de traitement pour en vérifier l'efficacité.

Par la suite, vous devez refaire une analyse de l'eau traitée une fois par année afin de vérifier si le système maintient son efficacité.

**POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES SYSTÈMES
DE TRAITEMENT D'EAU VOUS POUVEZ CONTACTER :**

**UNE ENTREPRISE SPÉCIALISÉE EN TRAITEMENT
DE L'EAU EN CONSULTANT LES PAGES JAUNES SOUS
LA RUBRIQUE EAU-TRAITEMENT-ÉQUIPEMENT,
FOURNITURES, ENTRETIEN ET RÉPARATION.**

Attention aux bactéries et aux nitrates!

RAPPEL : Il est toujours recommandé de faire l'analyse bactériologique (coliformes fécaux ou *E. coli*) 2 fois par année, soit au printemps et à l'automne. Si vous résidez dans une zone agricole, l'analyse des nitrates est également recommandée.

**Pour en savoir plus sur les risques liés
à l'arsenic ou pour plus d'information sur l'eau
potable et la santé :**

**Agence de la santé et des services
sociaux de l'Estrie**

Direction de santé publique de l'Estrie
Tél. : 819 566-7861, poste 42005

LIENS UTILES

**Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs**

www.mddep.gouv.qc.ca (section Eau)

**Agence de la santé et des services
sociaux de l'Estrie**

www.santeestrie.qc.ca
(section Santé environnementale,
sous l'onglet Santé publique)

Votre puits contient-il de l'arsenic?

DES PUIITS PRIVÉS PEUVENT
CONTENIR DE L'ARSENIC,
UN CONTAMINANT CANCÉRIGÈNE



SI VOUS AVEZ UN PUITTS PRIVÉ,
LA QUESTION DE L'ARSENIC
VOUS CONCERNE.

L'arsenic c'est quoi?

C'est un élément chimique que l'on retrouve naturellement dans le sol.

L'arsenic est une substance cancérigène reconnue chez l'humain.

Comment l'arsenic se retrouve-t-il dans l'eau potable?

L'arsenic peut se dissoudre dans les eaux souterraines et les contaminer.

C'est d'ailleurs un contaminant surveillé par les gestionnaires de réseaux d'aqueduc.

Quels sont les effets sur la santé?

Ce n'est pas parce qu'il est naturel que l'arsenic ne représente aucun risque pour la santé. L'arsenic présent dans l'eau que l'on boit est facilement absorbé par le système digestif. Une exposition prolongée à l'arsenic contenu dans l'eau potable augmente le risque de :

- cancer de la peau
- cancer des organes internes (poumons, vessie)
- mauvaise circulation sanguine (pieds et mains)

Quel est le niveau de risque pour la santé?

Le risque de cancer augmente si on boit en grande quantité et sur une très longue période de l'eau contenant des concentrations d'arsenic qui dépassent les valeurs limites acceptables.

Les données actuelles ne permettent pas de définir des groupes plus à risque. Les fumeurs pourraient toutefois être plus vulnérables que les non-fumeurs.

Quelles sont les valeurs limites acceptables?

L'Organisation mondiale de la Santé recommande de ne pas dépasser **0,010 mg/L**.

EN TANT QUE PROPRIÉTAIRE DE PUITTS,
IL EST DE VOTRE RESPONSABILITÉ DE SURVEILLER
LA QUALITÉ DE VOTRE EAU.

Comment savoir si l'eau de mon puits est contaminée?

L'arsenic n'a ni couleur, ni goût, ni odeur. La seule façon de savoir si l'eau de votre puits contient de l'arsenic est de faire analyser un échantillon de votre eau dans un laboratoire accrédité par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

L'ARSENIC DANS L'EAU, UN CONTAMINANT
SANS COULEUR, SANS ODEUR
ET SANS GOÛT!

Le coût d'une analyse pour l'arsenic varie entre 30 \$ et 40 \$ et le résultat est obtenu en une à deux semaines.

Pour un léger supplément, les laboratoires offrent un système de transport des bouteilles.

Liste des laboratoires accrédités

- **Laboratoires d'analyses S.M**
(Sherbrooke) 819 566-8855
www.groupeesm.com
- **Biolab**
(Thetford Mines) 1 800 250-1516
www.groupebiolab.ca

VOUS TROUVEREZ LA LISTE COMPLÈTE
DES LABORATOIRES ACCRÉDITÉS DE LA PROVINCE
SUR LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS.